



# DEPART EN RETRAITE

## NOUVEAU PROCESS

### RESERVE CIVILE STATUTAIRE

Cette réserve est constituée d'ex actifs de la Police nationale durant les cinq premières années de retraite, rappelables sur décision du ministre de l'Intérieur.

#### INFORMATIONS DES RESERVISTES STATUTAIRES SELON UN CALENDRIER

##### **6 MOIS AVANT LE DEPART EN RETRAITE:**

- Information du Policier sur les dispositifs de la réserve civile
- Information sur l'organisation d'une journée de rappel obligatoire

##### **2 MOIS AVANT LE DEPART EN RETRAITE :**



- Entretien de fin de carrière/ positionnement du futur retraité au sein du service dans le cadre de la réserve statutaire
- Evaluation de l'équipement nécessaire
- Organisation d'une séance de tir obligatoire avant départ en retraite
- Proposition de recrutement dans la réserve contractuelle
- Remise pour signature, d'une fiche marquant l'entrée dans la réserve statutaire
- Information du futur retraité sur la remise de sa carte lors du premier exercice de rappel auquel il aura à participer
- Intégration de l'affectation opérationnelle dans le plan de rappel

##### **PENDANT LA PERIODE D'APPARTENANCE A LA RESERVE STATUTAIRE :**

1<sup>re</sup> et 3<sup>ème</sup> année, retour au service des réservistes statutaires (Non employés contractuels) pour une journée de rappel à cette occasion, séance de tir, Visite médicale de mi-parcours (Lors de la 3<sup>ème</sup> année), point sur les besoins en équipement et les plans de rappel.

#### **MISE EN PLACE**

**Le premier exercice aura lieu fin novembre pour les collègues retraités entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 Juin 2016.**



**MAJORITAIRE**

**ALLIANCE Police Nationale**  
**1<sup>er</sup> SYNDICAT DE POLICIERS !**

Le Bureau National

Le 10 Novembre 2016